



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne

Dossier suivi par : Arnaud DESCHAMPS

Objet : demande de permis de construire

DDT/ SEEPR
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX

A Reims, le 19/12/2023

numéro : pc01822r0007

adresse du projet : NOUE MARNAY 51150 ATHIS

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 25/10/2022

reçu au service le : 09/01/2023

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité -

demandeur :

SAS URBA 384 - MME ANDRIEU

STEPHANIE

75 ALLEE WILHELM ROENTGEN - CS
40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Suite aux contraintes d'inondabilité du terrain d'assiette, l'avis émis est modifié comme suit :

Afin de s'insérer harmonieusement dans le tissu paysager environnant, le projet doit participer ainsi à la mise en valeur de ses qualités patrimoniales.

C'est pourquoi, il conviendra de tenir compte des recommandations suivantes :

- au regard de la hauteur totale des installations (près de 5 mètres de haut), un traitement paysager sera réalisé sur les franges du terrain d'assiette du projet ;
- ce traitement paysager consistera en la réalisation de franges densément plantées (arbres et arbustes d'essences et de gabarits variés) pour limiter l'impact paysager du projet ;
- les façades des bâtiments techniques (postes de livraison) seront traités à l'aide d'un bardage en bois posé à lames verticales ;

- les panneaux photovoltaïques seront traités anti-reflets.

L'architecte des Bâtiments de France



Arnaud DESCHAMPS